



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 22 MARS 2010**

République Française

----

Département du Bas-Rhin

Date de convocation : 16/03/2010

**Nombre de délégués : 26**

**Délégués en fonction : 26**

**Délégués présents : 24**

(+2 pouvoirs)

**Etaient présents :**

**Marckolsheim :**

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,

M. Jean-Marie HAEFFELI,

M. Jean-Paul SEILLER,

Mme Catherine GREIGERT,

M. Marc GAUTIER,

Mme Claudine OBER,

Mme Christiane BERNARD,

M. Jean-Claude MULLER,

M. Jean-Pierre ARNOLD,

M. Gilles WEBER,

**Artolsheim :**

M. Bernard SCHULTZ,

M. Antoine HERTH,

**Bootzheim :**

M. Georges BLANCKAERT,

M. François GALLIN,

**Elsenheim :**

M. Francis MERTZ,

M. François REMOND,

**Heidolsheim :**

M. Alex JEHL,

M. Richard GUIOT,

**Hessenheim :**

Mme Anne-Lise ULRICH,

M. Yves MUNSCH,

**Mackenheim :**

M. Jean-Claude SPIELMANN,

M. Gérard FAHRNER (suppléant),

**Ohnenheim :**

M. Rémy STOECKLE,

M. J-Jacques KRACHER,

**Etaient absents excusés :**

Mme Chrystelle ERARD (procuration à

M. Jean-Marie HAEFFELI),

M. Philippe PIVARD (procuration au

Président),

Mme Patricia CUCUAT (suppléante),

Mme Danièle SCHWEIN (suppléante),

M. André SCHMITT,

M. Francis BRAUN (CG 67),

**Assistaient en outre :**

M. Yves JANET (suppléant),

Mme M-Louise HUMBERT (suppléante),

M. J-Louis SCHWEIN (suppléant),

M. Jean-Paul BEHR (Trésorier),

M. Gérard SIMLER (Conseiller Général),

M. Jean-Marie SIMLER (CCGR),

M. Stéphane ROMY (Secrétaire Général),

M. Thierry GELB (Agent de Développement)

L'an deux mil dix,  
le vingt deux mars à vingt heures,  
le Conseil de Communauté s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
de Marckolsheim.

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,  
Président,

**ORDRE DU JOUR**

**A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

1. Approbation du procès verbal de la séance du 15 Février 2010
2. Décisions du Président

**B) ADMINISTRATION GENERALE**

1. Création d'un poste d'attaché chargé de communication à temps non complet
2. Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
3. Fonds de concours à la commune d'Ohnenheim - modification des modalités de versement

**C) FINANCES**

1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2009
2. Budgets principal et annexes - Affectation des résultats 2009
3. Adoption du budget primitif 2010
4. Fixation des taux des taxes locales
5. Piscine intercommunale - Modification des tarifs d'entrée
6. Subventions 2010

**D) ENVIRONNEMENT**

1. Diagnostic énergétique des bâtiments - Convention de groupement de commande

**E) SERVICES A LA POPULATION**

1. Projet de construction d'une MARPA - Recensement des besoins de la population

**F) VŒUX ET COMMUNICATIONS**

## A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

En préambule, le **Président** tient au nom de l'Assemblée à présenter ses plus sincères félicitations à M. Antoine HERTH suite à son élection au Conseil Régional d'Alsace.

### 1. Approbation du procès verbal de la séance du 15 Février 2010

**Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 février dernier.

### 2. Décisions du Président

**Le Président** rend compte des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté depuis la dernière séance du 15 février 2010. Il s'agit de :

- La passation du marché pour la réalisation des travaux de la piste cyclable sur la digue des Hautes Eaux (voie Tulla) avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 131 274,16 € TTC ;
- La conclusion d'un marché pour l'enlèvement des cartouches toner et jet d'encre usagées avec la société Cartridge Collecte SARL.

\*\*\*\*\*

## B) ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Création d'un poste d'attaché chargé de communication à temps non complet

**Le Président** expose qu'afin d'assurer un meilleur pilotage des actions de communication de la Communauté des Communes, une plus grande cohérence des formes et contenus de l'ensemble des supports de communication, ainsi qu'une plus grande périodicité des mises à jour du site internet et du journal intercommunal, il est proposé au Conseil de Communauté de créer un poste d'attaché chargé de communication.

Cet emploi serait partagé à raison de 50% avec la commune de Marckolsheim. Le coût prévisionnel annuel pour la Communauté de Communes serait de 19 000,00 € (charges patronales comprises) sur l'année.

**M. Rémy STOECKLE** souhaite intervenir et placer sous intervention sous deux points. Le premier est l'opportunité de créer un tel poste et le deuxième concerne le niveau de rémunération dont bénéficiera la personne recrutée.

Sur le premier point, **M. STOECKLE** estime que la création du poste se justifie et contribuera à améliorer la communication de la Communauté de Communes. Par contre, il estime que la rémunération qui sera offerte à la personne recrutée est très élevée et ne se justifie pas. Ce niveau de rémunération est selon lui trop inégalitaire par rapport aux traitements dont bénéficient dans les communes les différents secrétaires de mairie, qui effectuent également un travail similaire.

**M. Jean-Claude SPIELMANN, Vice-Président**, regrette que **M. STOECKLE** n'est pas saisi la réunion de la commission des Finances de la semaine dernière pour exprimer son point de vue sur la création de ce poste. **M. SPIELMANN** insiste sur la nécessité de trouver une personne qualifiée et compétente disposant de réelles facultés en matière de

communication. De tels profils ne peuvent être intéressés à rejoindre la Communauté de Communes que si la rémunération est attractive.

**Le Président** précise qu'avec ce niveau de rémunération fixé légalement par la grille indiciaire de la fonction publique, le jury chargé du recrutement disposera d'un panel de compétences suffisant pour arrêter son choix. Il souligne aussi que la démarche est entièrement transparente et ouverte puisque l'offre d'emploi sera publiée en plus de publicité légale obligatoire auprès du Centre de Gestion dans la presse spécialisée.

**M. Gilles WEBER**, profitant du débat, estime qu'il convient de se pencher aussi sur la rémunération des autres agents et d'œuvrer à une meilleure valorisation de leur travail.

**Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,**

- ✓ **décide de créer** un poste d'attaché chargé de communication à temps non complet à raison de 17,5/35<sup>ème</sup>.
- ✓ **autorise** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2010 - article 641 – Charges de personnel –
- ✓ **autorise** le Président à déclarer la vacance auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que le recrutement d'un agent non titulaire le cas échéant.

**Adopté par 25 voix pour, 1 Abstention (M. STOECKLE tout en étant favorable à la création de ce poste s'abstient uniquement sur la question de la rémunération allouée à l'agent).**

## 2. Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet

**Le Président** explique que pour permettre le recrutement de la personne destinée à remplacer l'agent chargée au sein des services administratifs de la comptabilité et du budget, partie de la Collectivité depuis le 16 mars suite à une demande de mutation, il convient de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe.

La personne retenue par le jury est titulaire en effet de ce grade. Il est à noter que ce mouvement de personnel se traduira par des charges de personnel moindres puisqu'il est pourvu au remplacement d'un agent de catégorie B par un agent de catégorie C.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- ✓ **approuve** la création d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe.
- ✓ **autorise** le Président à déclarer la vacance auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

**Adopté à l'unanimité.**

## 3. Fonds de concours à la commune d'Ohnenheim - modification des modalités de versement

**Le Président** rappelle que lors de sa séance du 9 novembre 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'un versement d'un fonds de concours de 60 000,00 € à la Commune d'Ohnenheim pour la viabilisation de la zone artisanale nord et adopté la convention s'y rapportant.

**Le Président** souligne que cette aide est le signe tangible de la volonté de la Communauté de Communes de soutenir l'activité économique et d'œuvrer en faveur d'un territoire communautaire toujours plus attractif et solidaire.

La Commune d'Ohnenheim a souhaité une modification de certaines dispositions de ce document pour une mise à disposition rapprochée de ce montant et non plus à la fin de l'opération comme initialement prévu.

Cette demande nécessite une nouvelle rédaction de l'article 3 de la convention qui serait dès lors la suivante :

*« Le versement du fonds de concours sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation d'un état visé par le trésorier municipal.*

*La demande de versement du solde du montant non encore mobilisé devra être effectuée dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de réception des travaux.*

*Un état récapitulatif des dépenses sera obligatoirement joint à cette demande de versement du solde du fonds de concours ».*

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **approuve** cette modification,
- ✓ **autorise** le Président à signer la nouvelle convention avec la Commune d'Ohnenheim.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## C) FINANCES

### 1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2009

**Le Président** expose que conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, il appartient au Conseil de Communauté de prendre connaissance et débattre du Compte Administratif de l'exercice 2009 dont les écritures coïncident avec la comptabilité tenue par le Trésorier Municipal et retranscrite dans le compte de gestion.

Il propose au Conseil d'examiner les différents comptes administratifs.

#### ❖ BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal fait apparaître un résultat positif de 3 683 643,00 € en léger recul de 0,36 % par rapport à 2008. Les dépenses totales étant de 6 165 834,53 € et les recettes de 9 849 479,18 €.

#### ➤ Le Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 2 872 727,13 €. Elles connaissent une hausse de 8,60 %. Les recettes d'un montant de 7 937 611,21 € s'accroissent de 14,35 % par rapport à 2008.

Parmi les dépenses, on constate une progression des charges exceptionnelles (+ 17,4 %) due à l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe piscine (+ 9,5 %), une augmentation des charges à caractère général (électricité, carburants, locations, entretien et réparations, frais postaux, communications ...) de 6,9 % et des autres charges de gestion courantes de 4,6 %, avec une hausse de 8,2 % pour les participations au fonctionnement du RAI, des accueils périscolaires, Asteried... Les charges de personnel sont en baisse de 2,9 % (2008 ayant été marquée par le recours à du personnel extérieur pour pourvoir au remplacement momentané d'un agent en congé maternité) et les charges financières de 0,3 %.

Les charges de personnel représentent 18 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au final, les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses hors opérations d'ordre) ont cru de 5,39 % par rapport à 2008.

Les charges de gestion représentent 40 % des dépenses réelles totales, les charges exceptionnelles 16 %, les charges de personnel 15 %, les charges calculées (dotations aux amortissements...) 13 %, les charges à caractère général 12 % et les charges financières 1 %.

Parmi les recettes, les recettes fiscales ont augmenté de 11,89 % et les subventions, dotations reçues de 4,10 %.

Les recettes fiscales représentent 78,3 % (77,5 % en 2008) des recettes réelles et les dotations 18,4 % (20,6 % en 2008). Cette évolution témoigne d'une plus grande autonomie financière de notre Collectivité en 2009.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors écriture d'ordre et reprise des résultats) ont évolué de + 10,24 %.

Cette évolution favorable des recettes a permis une amélioration nette des épargnes de la Collectivité puisque l'épargne de gestion a augmenté de 9,8 %, l'épargne brute de 10,24 % et l'épargne nette disponible pour le financement des investissements de 11,1 %.

Le résultat de fonctionnement constaté en 2009 étant de 1 367 858,00 € en progression de 12,9 % par rapport à 2008.

#### ➤ L'Investissement.

Les dépenses d'investissement arrêtées à 3 293 107,40 €, du fait de dépenses d'équipement en forte augmentation de 70,1 %, connaissent une hausse de 93,2 %. Les dépenses en matière de voirie représentent plus de 58 % des investissements et plus de 80 % des dépenses d'équipement.

Les recettes de 1 911 867,97 € progressent de 32 % sans recours à l'emprunt, mais grâce au financement propre provenant des ressources stables de la Collectivité, comme l'indique l'évolution du Fonds de Roulement (résultat de l'exercice) qui s'établit en 2009 à 3 683 643,00 €.

La Communauté de Communes poursuit son désendettement avec une dette par habitant de 28,00 € et une capacité de désendettement (encours de la dette/ épargne brute) de 0,15 années.

L'année 2009 se caractérise par une légère amélioration du taux d'épargne qui s'établit à 42 % contre 41 % en 2008 et une poursuite du désendettement de la Collectivité, la rigidité des dépenses structurelles restant quasiment stable à 20 %.

#### ❖ BUDGET ANNEXE PISCINE AQUARIED

Le montant global 2009 du budget s'établit en dépenses à 686 654,06 € et en recettes à 1 025 697,28 €.

L'excédent de clôture de 339 043,22 € se décompose en :

- un excédent de fonctionnement de 717,90 € en baisse de 92 % par rapport à 2008 avec des dépenses de fonctionnement de 585 080,44 € et des recettes de 169 798,34 € (hors subvention d'équilibre du budget principal de 416 000 €) ;
- et un excédent d'investissement de 338 325,22 € en augmentation de 12,1 % par rapport. Ce dernier résultant d'un montant de dépenses d'investissement de 101 573,62 € et de recettes d'investissement de 439 898,94 €.

Cette baisse du résultat provient d'une subvention moindre allouée par le budget principal et d'un résultat de fonctionnement plus faible qu'en 2008.

*Les investissements* sont en forte recul en passant de 680 785,00 € en 2008 à 50 757,00 € en 2009.

*Les charges et recettes de fonctionnement* augmentent de 7,3 % avec en particulier une hausse de l'électricité de 8 % et du gaz de 13 % suite aux revalorisations tarifaires. Les charges de personnel sont stables avec une hausse de 1 %.

Au niveau des recettes, la baisse des entrées (- 1664 entrées par rapport à 2008) s'est traduite par une chute des recettes de 10,5 %.

#### ❖ **BUDGET ANNEXE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

L'exercice 2009 se solde par un excédent de clôture de 33 627,90 € en baisse de 26,71 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses étant de 801 596,29 € et les recettes de 835 224,19€.

Au niveau des dépenses, la contribution au SMICTOM demeure stable, les créances irrécouvrables tout comme les titres annulés sont en très forte progression respectivement à + 1163 % et + 267 %.

Les recettes équilibrant le budget proviennent de la redevance et de l'excédent reporté de 2008.

#### ❖ **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

Le montant global du budget, écritures de stocks et d'ordre comprises s'établit à 915 386,23€.

L'augmentation constatée des charges de 43 801,58 € en 2008 à 385 487,72 € traduit, avec les dépenses effectuées pour l'acquisition des terrains, la mise en œuvre de la viabilisation de cette zone.

Au niveau des recettes, on observe l'attribution de la Dotation de Développement Rurale (DDR) pour un montant de 93 540,31 €.

L'exercice se clôturant avec un déficit de la section de fonctionnement de 43 801,58 € (529 898,51 € en dépenses et 486 096,93 € en recettes) et un excédent de la section d'investissement de 43 801,58 € (385 487,72 € en dépenses et 429 289,30 € en recettes)

**Avant de passer au vote des différents comptes (budgets principal et annexes), le Président quitte, conformément aux dispositions légales la salle et donne la Présidence à Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, 1<sup>er</sup> Vice Président.**

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, hors présence du Président :**

- ✓ **approuve** les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la piscine, de l'enlèvement des ordures ménagères et la zone d'activités intercommunale tels que présentés en séance ;
- ✓ **déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **2. Budgets principal et annexes - Affectation des résultats 2009**

### **❖ BUDGET PRINCIPAL**

L'exercice 2009 se solde par un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 5 064 884,08 € et un déficit de 1 381 244,00 € en investissement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de :**

- ✓ l'affectation de 1 381 244,00 € en investissement pour résorber le besoin de financement constaté à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- ✓ la mise en réserve du solde du résultat soit 3 683 644,45 € en réserves- article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **❖ BUDGET ANNEXE PISCINE AQUARIED**

L'exercice 2009 se solde par un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 717,90 € et un excédent de 338 325,32 € en investissement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de :**

- ✓ la mise du résultat de fonctionnement soit 717,90 € en réserves- article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- ✓ la mise en réserve du résultat d'investissement de 338 325,32 € - article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **❖ BUDGET ANNEXE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

L'exercice 2009 se solde par un excédent au niveau de la section de fonctionnement de 33 627,90 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de:**

- ✓ la mise en réserve du résultat de fonctionnement soit 33 627,90 € - article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **❖ BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

L'exercice 2009 se solde par un déficit au niveau de la section de fonctionnement de 43 801,58 € et un excédent de la section d'investissement de 43 801,58 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide de :**

- ✓ la reprise du déficit à la section de fonctionnement de 43 801,58 € au niveau des dépenses – article 002 « Déficit de fonctionnement reporté »
- ✓ la mise en réserve du résultat d'investissement de 43 801,58 € - article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### 3. Adoption du budget primitif 2010

**Le Président** indique que le projet de budget s'inscrit dans la continuité des axes arrêtés lors du débat des orientations budgétaires du 15 février 2010.

Les axes définis par l'assemblée communautaire étaient les suivants :

- maintien des taux de la fiscalité au même niveau que 2009,
- ponction sur l'excédent de fonctionnement de plus de 3,6 M€ disponible pour financer les projets d'investissements,
- pas de recours à l'emprunt.

#### ❖ BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'élève à 15 176 030,00 € en 2010. La section de fonctionnement s'équilibrant à 7 869 075,00 € et la section d'investissement à 7 306 955,00 €.

##### ➤ Le Fonctionnement

Au niveau du fonctionnement, les dépenses et les recettes sont en légère augmentation de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses réelles connaissent une hausse de 0,7 % et les recettes réelles une augmentation de 1,46 %.

En termes réels avec un taux d'inflation estimé en 2010 à 1,2 %, l'évolution des masses budgétaires en volume est de - 0,6 %.

**Au niveau des dépenses**, les charges à caractères générales sont maîtrisées avec une hausse de 1,15 % par rapport à 2009, malgré une hausse conséquente des charges liées aux locations immobilières avec le paiement et le rattrapage 2009 du loyer dû à la Commune de Marckolsheim au titre de l'occupation des locaux pour RAI et des dépenses liées à l'entretien de la voirie où la rigueur de l'hiver nécessitera certainement de petits entretiens plus fréquents. Un crédit de 13 000,00 € est aussi prévu pour la réalisation obligatoire du document unique au sein de la Collectivité et le recensement des besoins en vue de la réalisation d'une MARPA.

Les charges de personnel devraient augmenter de 11,25 % avec, en particulier, le recrutement d'un chargé de communication à temps non complet dont le coût est estimé à 19 000,00 € (charges patronales comprises), mais aussi le recrutement de personnel occasionnel pour suppléer le personnel de la piscine et les services administratifs lors de la période estivale et pour pourvoir au remplacement d'un agent d'accueil en congé maternité.

Les autres frais de gestion courante sont en baisse de 4,03 % avec une diminution des subventions allouées à divers organismes. (- 6,7 %) suite notamment à la non reconduction de l'aide accordée à ASTERIED. Concernant cet article la provision pour subventions diverses est en hausse de 1 200,00 € à 15 000,00 €.

Les charges financières sont en diminution de 55 % et les charges exceptionnelles de 7 % du fait d'une subvention moins importante du budget principal au budget annexe piscine.

**Au niveau des recettes**, on prévoit une hausse conséquente des prestations de services avec une poussée des remboursements des frais liés à la maîtrise d'œuvre (+ 87,5 %).

Les recettes fiscales devraient augmenter de 2,45%. Les dotations et participations sont elles prévues en baisse de 3,6% en raison du montant moindre de subventions attendues au niveau du Département.

## ➤ ***L'Investissement.***

La section d'investissement décline les grandes orientations politiques voulues par l'assemblée lors de sa réunion du 15 février dernier.

Les investissements les plus importants sont programmés au niveau des pistes cyclables. Cette compétence absorbe près de 30 % des crédits d'investissements (hors opérations d'ordre, provision et reprise des résultats). Suivent ensuite, la voirie (25 %), la jeunesse avec l'accueil périscolaire envisagé à Heidolsheim (22 %).

A noter également qu'une enveloppe conséquente de plus de 2,4 M€ est prévue pour la réalisation dans le futur de grands projets intercommunaux.

L'ensemble de ces dépenses est autofinancé par l'amortissement des immobilisations, l'épargne dégagée au niveau de la section de fonctionnement et le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés l'an passé. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé.

**Le Président** apporte certaines précisions concernant la provision de 2,4 M€ prévue pour la réalisation future de grands projets.

Parmi ceux-ci sont envisagés, **la construction d'un siège pour la Communauté de Communes à l'entrée de la zone d'activités intercommunale en façade de la RD 424.**

Cet équipement servira d'exemplarité architecturale pour le reste de la zone en matière de développement durable.

**Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président**, souligne que cette construction permettra de mieux identifier l'administration intercommunale et de donner une meilleure lisibilité à ses actions.

Il rejoint le point de vue du Président en soulignant la nécessité de donner un signal fort pour la commercialisation future des lots de la zone d'activités.

**Le Président** propose au Conseil de Communauté de se prononcer sur le lancement des études nécessaires à la réalisation de ce bâtiment.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **décide** du lancement des études de faisabilité pour la réalisation d'un futur siège de la Communauté de Communes au sein de la zone d'activités intercommunale de Marckolsheim ;
- ✓ **autorise** le Président à lancer la procédure administrative nécessaire au choix d'un assistant à maître d'ouvrage conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ✓ **autorise** le Président à signer tous les documents, conventions, marchés et actes se rapportant à cette étude de faisabilité.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président** indique aussi que cette provision de 2,4 M€ comprend la prise en charge éventuelle du coût de la construction d'une nouvelle gendarmerie de l'autre côté de la RD 424. La réalisation de ces deux bâtiments (gendarmerie et siège de la CCME) étant le signal fort d'une réelle volonté de mise en valeur de l'entrée nord de la ville de Marckolsheim.

**Le Président** précise que la gendarmerie a donné son accord pour s'implanter dans ce secteur et qu'il appartiendra à l'Assemblée de se déterminer dans les deux années.

**Monsieur Jean-Jacques KRACHER** se réjouit que la gendarmerie accepte enfin de s'implanter en dehors du centre urbain.

**Le Président** termine la présentation du budget principal en se félicitant de la décision de JBL d'investir sur Marckolsheim. Il tient à remercier les nombreux partenaires et personnalités politiques ayant permis une conclusion heureuse à ce dossier. En particulier, l'ADIRA, les Présidents du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin, ainsi que le sénateur Philippe RICHERT et le député Antoine HERTH.

#### ❖ **BUDGET ANNEXE PISCINE AQUARIED**

Le budget s'élève à 970 600,00 € en baisse de 6,9 % par rapport à 2009. Il est présenté par **Monsieur Francis MERTZ, Vice-Président**.

##### ➤ **Le Fonctionnement**

Les dépenses et les recettes sont revues à la baisse 600 600,00 € contre 609 000,00 € en 2009.

Malgré une hausse importante attendue de l'électricité et du gaz (+ 10 %) le poste achats est maîtrisé avec une hausse de 2,8 %, alors que les crédits affectés aux services extérieurs sont en régression de 8 %.

Les recettes attendues sont en baisse malgré une hausse attendue des entrées résultant de la revalorisation des tarifs proposée, du fait d'une reprise d'un excédent de fonctionnement constaté moins important en 2009 qu'en 2008.

##### ➤ **L'Investissement**

La baisse des dépenses d'investissement résulte principalement de la diminution prévisionnelle des travaux. 18 800,00 € sont prévus contre 65 940,00 € en 2009.

Au terme de sa présentation, **M. MERTZ** tient à remercier tout particulièrement le Directeur de la piscine, Vincent KUBLER, pour son engagement et sa disponibilité, qualités essentielles pour un bon fonctionnement de cet équipement.

**Le Président** tient à souligner la qualité des outils de pilotage financiers qui permettent une maîtrise du déficit de cette structure.

#### ❖ **BUDGET ANNEXE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES**

L'augmentation du budget annexe de 8,6 % provient principalement de la hausse de la contribution au SMICTOM qui passe de 790 000,00 € à 873 100,00 € soit une variation de + 10,5 %.

L'équilibre du budget est assuré par une reprise de l'excédent 2009 pour 33 600,00 € et le recouvrement de la contribution au SMICTOM.

#### ❖ **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE**

Le montant prévisionnel en dépenses et recettes de fonctionnement s'établit à 645 700,00 €.

Il prévoit en dépenses, le paiement des indemnités agricoles pour 85 200,00 €, la réalisation des fouilles archéologiques de la 1<sup>ère</sup> tranche pour un montant de 106 000,00 €, ainsi que les travaux de réalisation de la voirie (150 000,00 €) et une partie de la pose des réseaux humides (100 000,00 €).

Le budget est équilibré au moyen d'une nouvelle attribution de la DDR, et d'écritures de stocks.

La section d'investissement d'un montant de 554 000,00 € porte sur des écritures de stocks et d'ordre et comprend en recettes une avance remboursable du Conseil Général de 75 000,00 € et un emprunt de 398 300 €.

**Le Conseil de Communauté, après en délibéré vote comme suit les différents budgets :**

- **Budget principal : 15 176 030,00 €**

Fonctionnement : 7 869 075,00 €

Investissement : 7 306 955,00 €

- **Budget annexe piscine : 970 600,00 €**

Fonctionnement : 600 600,00 €

Investissement : 370 000,00 €

- **Budget annexe REOM : 906 700,00 €**

Fonctionnement : 906 700,00 €

- **Budget annexe ZAIM : 1 199 700 € ( écritures d'ordræ et de stocks comprises) :**

Fonctionnement : 645 700,00 €

Investissement : 554 000,00 €

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4. Fixation des taux des taxes locales**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **vote** les taux des quatre taxes locales au même niveau que 2009. Soit comme suit :
  - Taxe d'habitation : 3,86% soit un produit attendu de 279 773,00 €
  - Taxe foncier bâti : 3,60% soit un produit attendu de 477 576,00 €
  - Taxe foncier non bâti : 18,58% soit un produit attendu de 69 229,00 €
  - Contribution foncière des entreprises : 5,41% (taux de TP 2009)

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5. Piscine intercommunale - Modification des tarifs d'entrée**

Conformément au projet de budget annexe de la piscine prévoyant une revalorisation des tarifs, et sur proposition des commissions des finances et piscine,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **approuve** les tarifs ci-après pour la piscine intercommunale à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2010.**

	ALPHA	Tarifs 2009 en €	Proposition Tarifs 2010 en €
1	Entrée adulte	3,10	3,50
2	Entrée enfant - de 18 ans	2,10	2,30
3	Entrée enfant - de 6 ans	1,00	1,20
4	Etudiants/handicapés/chômeurs	2,60	2,60
8	Abt 12 entrées adultes	31,00	35,00
9	Abt 12 entrées - 18 ans	21,00	23,00
10	Abt 12 entrées - 6 ans	10,50	12,00
11	Abt 12 entrées - tarif réduit	26,00	26,00
12	Abt 24 entrées adultes	60,00	66,00
13	Abt 24 entrées - 18 ans	40,00	43,00
14	Abt 24 entrées - tarif réduit	50,00	52,00
15	Carnet entreprises - 25 entrées	57,00	63,00
16	Abt annuel adulte	133,00	140,00
17	Abt annuel enfant - 18 ans	77,00	82,00
22	Cours ad. 1 saison	78,00	85,00
23	Cours ad. 2 saisons	116,50	124,00
24	Cours couple 1 saison	124,50	132,00
25	Cours couple 2 saisons	200,00	215,00
25	Abt TOP FORME	200,00	210,00
29	Cours - de 16 ans 1 <sup>er</sup> enf./2 saisons tous publics	80,00	85,00
30	Cours - de 16 ans 2 <sup>ème</sup> enf./2 saisons tous publics	65,00	70,00
31	Cours - de 16 ans 1 <sup>er</sup> enf./2 saisons CCME	75,00	78,00
32	Cours - de 16 ans 2 <sup>ème</sup> enf./2 saisons CCME	60,00	65,00
36	Bébés nageurs 1 enfant / 1 saison	73,00	75,00
37	Bébés nageurs 2 enfants / 1 saison	78,00	81,00
38	Bébés nageurs 1 enfant / 2 saisons	95,00	98,00
39	Bébés nageurs 2 enfants / 2 saisons	115,00	120,00
40	Bébés nageurs + 1 enfant	8,50	9,00
41	Bébés nageurs + 2 enfants	9,50	10,00
43	Scolaires	1,00	1,20
45	Téléphone	0,50	0,50

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6. Subventions 2010.**

Conformément aux crédits votés dans le budget principal, **le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,**

✓ **décide** de l'octroi des subventions suivantes :

LIBELLE		BUDGET 2009	REALISE 2009	PROPOSITIONS 2010
<b>657</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>795 540,00</b>	<b>726 525,95</b>	<b>745 020,00</b>
<b>65735</b>	<b><u>Subventions de fonctionnement aux group. de coll.</u></b>	<b><u>14 827,00</u></b>	<b><u>3 011,97</u></b>	<b><u>17 000,00</u></b>
95	. Agent touristique Grand Ried (CC Rhinau)	2 200,00	2 170,28	2 541,00
95	. Subvention fonctionnement Aire de Service (CC SELESTAT)	3 627,00		2 000,00
95	. Programme d'action Grand Ried (CC Rhin)	4 000,00	841,69	8 459,00
95	. Etude tourisme Grand Ried			4 000,00
<b>65738</b>	<b><u>Autres organismes</u></b>	<b><u>780 713,00</u></b>	<b><u>723 513,98</u></b>	<b><u>728 020,00</u></b>
	<i><u>Administration générale :</u></i>			
020	. CNAS (à l'ordre du Groupement d'Action Sociale)	1 825,00	1 644,39	2 280,00
01	. Subventions diverses	1 200,00		15 000,00
	<i><u>Communication :</u></i>			
023	. ATILAC : télévision locale	31 622,00	33 361,00	30 984,00
	<i><u>Pompiers :</u></i>			
113	. Amicale des Sapeurs Pompiers de Marckolsheim			2 000,00
	<i><u>Enseignement - Formation :</u></i>			
255	. Collège	15 600,00	15 600,00	17 000,00
255	. USEP	1 510,00	1 510,00	1 500,00
	<i><u>Culture :</u></i>			
311	. Ecole de musique	48 730,00	48 730,00	48 730,00
33	. Mathématiques sans frontières	763,00	763,00	763,00
33	. PEEP : Grand prix des jeunes lecteurs	575,00	575,00	575,00
33	. Miellerie	175,00	175,00	175,00
33	. Marckolswing	1 000,00	1 000,00	1 000,00
33	. Concert Elsenheim : Chœur des Enseignants de Ribeauvillé			1 000,00
	<i><u>Interventions sociales :</u></i>			
523	. Mission Locale	4 940,00	4 940,00	4 940,00
523	. Tremplins	4 000,00	4 000,00	4 500,00
523	. Secours Haïti			10 000,00
	<i><u>Jeunesse :</u></i>			
40	. RAI	210 000,00	210 000,00	220 000,00
	<i><u>Famille :</u></i>			
641	. Fonctionnement Maison de l'Enfant	150 140,00	104 879,37	138 180,00
642	. Relais d'assistantes maternelles	26 390,00	24 625,54	26 395,00
643	. Périscolaire Marckolsheim	81 677,00	81 677,00	81 677,00
643	. Périscolaire Elsenheim	24 020,00	24 020,00	24 020,00
	<i><u>Environnement :</u></i>			
833	. Gardes pêche du bassin Rhin-Sud	500,00	500,00	500,00
833	. Rhin vivant : coordination programme Interreg	7 700,00	7 500,00	2 922,00
	<i><u>Actions économiques :</u></i>			
90	. ADAC	10 000,00	7 791,00	7 791,00
90	. ADAC : programme Leader (fonctionnement+animateur)	3 000,00	1 032,00	1 588,00
90	. Infobest	2 500,00	2 500,00	2 500,00
	<i><u>Aides au Tourisme :</u></i>			
95	. O. de Tourisme Marckolsheim : fonctionnement	70 000,00	70 000,00	70 000,00
95	. O. de Tourisme Marckolsheim : pavillon touristique	15 000,00	11 844,68	12 000,00

Adopté à l'unanimité.

## D) ENVIRONNEMENT

### 7. Diagnostic énergétique des bâtiments - Convention de groupement de commande

**Le Président** rappelle que les deux bureaux de la CCME et de la CCGR ont envisagé de mener conjointement une opération de diagnostic énergétique des bâtiments publics. Cette action a pour but d'inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager plus fortement sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables.

Par délibération du 9 novembre 2009, la CCME a souhaité participer et lancer une opération à l'échelle des deux Communautés de Communes pour retenir le prestataire en charge du diagnostic énergétique.

Pour faciliter la conduite de cette opération et dans un intérêt économique et financier, il est proposé au Conseil de Communauté de constituer un groupement de commandes pour la dévolution de cette étude diagnostic énergétique des bâtiments intercommunaux et municipaux appartenant aux collectivités membres du groupement de commande. La liste des collectivités et des bâtiments à diagnostiquer sont joints en annexe.

La CCME serait désignée comme le coordonnateur-mandataire de ce groupement en charge d'engager la consultation, de procéder au paiement des missions et à l'encaissement des subventions. Au terme de la prestation, la CCME adressera à chaque membre le montant de la charge résiduelle en intégrant l'ensemble des frais relatifs au marché et subventions perçues.

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes où la CCME assurerait la fonction de coordonnateur-mandataire ainsi que la convention s'y rapportant,
- ✓ **autorise** le Président à signer la convention relative au fonctionnement du groupement de commandes,
- ✓ **soumet** la convention à l'ensemble des membres du groupement,
- ✓ **décide d'engager** les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- ✓ **autorise** le Président à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant,
- ✓ **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2010 - Fonction 830 – article 2031 « Frais d'étude ».

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## E) SERVICES A LA POPULATION

### 8. Projet de construction d'une MARPA – Recensement des besoins de la population.

**Le Président** indique que la MSA envisage, avec l'aide d'un bailleur social, la création sur le territoire intercommunal d'une Maison d'Accueil Rurale (MARPA) pour Personnes Agées.

**Le Président** rappelle que les MARPA sont des petites unités de vie non médicalisées limitées à moins de 25 résidents. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique de logement

social dont le projet poursuit l'objectif d'offrir un vrai « chez soi » aux personnes âgées de l'aire géographique concernée.

Constituées de logement T1 bis ou T2, tous de plain-pied, adaptés et équipés d'une kitchenette, elles apportent à leurs résidents une bonne autonomie de vie tout en bénéficiant des relations sociales et de la stimulation nécessaires au bon vieillissement. Elles sont particulièrement adaptées aux besoins des personnes âgées en milieu rural.

Sous la conduite d'un responsable de maison, l'équipe veille à la sécurité des personnes, organise la restauration collective et les animations. Comme dans un domicile ordinaire, les soins sont apportés par les professionnels de santé extérieurs.

**Madame Christiane BERNARD**, Présidente de la MSA du Bas-Rhin, souligne que cette structure n'est pas destinée à accueillir les personnes dépendantes, la dépendance relevant des EHPAD.

**Le Président** indique le foncier devant accueillir le futur établissement serait mis à disposition par la Commune de Marckolsheim.

Avant de se lancer dans un tel projet qui permettrait indéniablement de renforcer l'attractivité et la solidarité sur notre territoire, le Conseil de Communauté est invité à :

- ✓ autoriser le Président à lancer la procédure pour la réalisation d'un recensement des besoins de la population avec le concours de la MSA du Bas-Rhin,
- ✓ approuver le principe d'effectuer ce recensement sur l'ensemble du bassin de vie de Marckolsheim (y compris les communes d'Artzenheim et de Grussenheim),
- ✓ autoriser le Président à signer tous les documents, actes, conventions et marchés relatifs à cette procédure,
- ✓ inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2010 - chapitre 011 - article 617 « Etudes et recherches » sachant que le coût estimatif de ce recensement est de 3 000,00 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **autorise** le Président à lancer la procédure pour la réalisation d'un recensement des besoins de la population avec le concours de la MSA du Bas-Rhin,
- ✓ **approuve** le principe d'effectuer ce recensement sur l'ensemble du bassin de vie de Marckolsheim (y compris les communes d'Artzenheim et de Grussenheim),
- ✓ **autorise** le Président à signer tous les documents, actes, conventions et marchés relatifs à cette procédure,
- ✓ **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2010 - chapitre 011 - article 617 « Etudes et recherches » sachant que le coût estimatif de ce recensement est de 3 000,00 €.

**Adopté à l'unanimité. (Madame Christiane BERNARD ne prenant pas part au vote).**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h35.

Fait à Marckolsheim, le 25 Mars 2010

Le Président,

Frédéric PFLIEGERDOERFFER